

Déjà **27 372** volontaires MAVIE, et vous ?

- > Il n'est pas trop tard pour participer : objectif **100 000** volontaires !
- > «*Pourquoi pas, mais je veux en savoir + sur l'étude.*» - C'est ici !
- > Je motive mes proches, je partage les résultats de l'étude.

une étude menée par



L'actu MAVIE

Cher(e) volontaire MAVIE, avez-vous mis à jour vos informations !

Pensez à remplir vos nouveaux questionnaires, si ce n'est pas déjà fait. Seuls les changements dans votre foyer et certaines de vos données individuelles vous seront demandés. Vous constaterez que les données remplies la première fois sont déjà pré-remplies. Merci !



La revue de presse

Rappels de produits

- > Chargeur micro USB AC Power supply de marque Motorola **DGCCRF**
- > Câble USB avec trio d'embouts différents de marque PF Concept Internatinal B.V **DGCCRF**
- > Combinaison de protection de marque Kleenguard **DGCCRF**
- > Bougeoirs en forme de crocodile de marque Flying Tiger Copenhagen **DGCCRF**
- > Chargeur 2 sorties USB-3.1 de marque Be Line **DGCCRF**
- > Porte-clefs piou piou de marque Maisons du Monde **DGCCRF**
- > Plaid peluche âne de marque Zodio **DGCCRF**

Gestes de 1er secours

- > Manuel de premiers secours pour les enfants **Secourisme.net**
- > PSC1 - Premiers secours - Comment réagir face à une hémorragie ? **MAIF**
- > PSC1 - Premiers secours - Comment réagir face à une brûlure ? **MAIF**

Conseils de prévention

- > Champignons : gare aux intoxications **60 millions de consommateurs**
- > Alerte aux produits ménagers toxiques ! **Tout Compte Fait**
- > Vidéo : comment réagir face à un feu de friteuse **Maternellement Vôtre**

Cliquez sur le titre pour lire l'article, ou sur le pouce violet pour accéder à la publication Facebook !

Le chiffre du mois

16 000

personnes sont blessées chaque année par les incendies domestiques !
Retrouvez des conseils pour les éviter !

En savoir +

Agenda

- > **Marseille** 15 et 16 novembre
Salon des seniors
- > **Rennes** 16 et 17 novembre
Salon baby
- > **Nantes** 21 au 23 novembre
Forum des seniors atlantique
- > **Lille** 23 et 24 novembre
Salon baby
- > **Lille** 27 et 28 novembre
Salon autonomic

Les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)

Les trottinettes sont maintenant des moyens de transport à part entière et soumises à ce titre à des règles. Un décret (n° 2019-1082 du 23 octobre 2019) a été publié au Journal officiel pour encadrer leur usage, ainsi que ceux des autres « engins de déplacement personnels motorisés » comme les gyroroues et les hoverboards.

Trottoirs interdits

En ville, circulation sur les pistes cyclables, lorsqu'elles existent.

S'il n'y a pas de pistes cyclables, rouler sur le trottoir est autorisé, à condition que les engins respectent l'allure du pas et n'occasionnent pas de gêne pour les piétons.

Circulation autorisée sur les routes à 80 km/h sous réserve que l'état et le profil de la chaussée ainsi que les conditions de trafic le permettent.

Stationnement sur les trottoirs permis, tant que ça ne gêne pas les piétons mais certains maires comme Anne Hidalgo à Paris, l'ont interdit.

Un seul conducteur âgé d'au moins 12 ans

Vitesse limitée à 25 km/h



Equipements obligatoires

Port du casque attaché obligatoire

La nuit, port d'un gilet de haute visibilité, ou d'un équipement rétro-réfléchissant.

Feux et freins obligatoires

Comme les vélos, les engins devront être équipés de feux de position avant et arrière, d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.

En savoir +